

FICHE REFLEXE n°4

Prise en charge d'un patient colonisé à BHRé en hospitalisation à domicile (HAD)

Préambule

- La colonisation d'un patient par une **BHRé ne peut en aucun cas justifier son refus** d'accueil en HAD.
- Le médecin traitant, ainsi que l'ensemble des intervenants paramédicaux libéraux, doivent être sensibilisés aux mesures de contrôle de la diffusion des BHRé : précautions particulières, gestion, dépistage et suivi des contacts
- **Un contact téléphonique est indispensable** (en complément de "viaTrajectoire") par l'établissement d'amont et permet de :
 - o préciser le statut infectieux du patient, les précautions complémentaires à mettre en place et les éventuels dépistages à organiser
 - o évaluer la charge en soins selon la dépendance du patient (autonome, dépendance modérée, dépendance majeur, dépendance totale).

Anticiper l'accueil d'un patient colonisé à BHRé (en lien une EOH, le RTH ou le CPias)

- Disposer d'une **expertise en hygiène** (identifier l'EOH ou le Relai Territorial Hygiène pour accompagnement)
 - Disposer d'une **procédure de prise en charge des patients** en Précautions complémentaires contact
 - Rédiger une fiche des coordonnées utiles
1. Aménager le lieu d'accueil du patient
 - Prévoir un lieu de **stockage du matériel dédié** ou à usage unique
 2. Evaluer les besoins humains nécessaires
 - Prévoir un **renforcement du bionettoyage** (en fréquence et/ou qualité)
 3. Evaluer les besoins en matériel (prévoir un stock pour 72h)
 - Solution Hydro-Alcoolique** (SHA) pour les soignants et le résident et EPI (ex : surblouse, tablier) pour les soignants
 - Prévoir du **matériel spécifique** pour les soins (matériel dédié, usage unique...)

Accueillir le patient colonisé à BHRé

1. Organiser l'offre de soin
 - Identifier et informer (+++)** les professionnels en charge du patient
 - Organiser une prise en charge** optimale (planifier si possible les soins en fin de tournée, les soins en série...)
 - Gérer et accompagner les déplacements** du patient (donner des recommandations, informer sur le statut infectieux par téléphone, dans le courrier d'accompagnement...)
2. Gérer et accompagner la sortie et les déplacements (consultations...) du patient et connaître les conditions de réadmission du patient dans un établissement sanitaire :
 - Eviter le passage par les urgences
 - Privilégier une admission directe dans un service et le prévenir +++
 - Prévenir l'EOH de l'établissement (en passant par le standard de l'établissement)
 - Dans le courrier accompagnant le patient, préciser le statut (« colonisé » ou « contact »).